

Un tableau de bord prospectif global au lieu d'une consigne obligatoire

Les circuits doivent impérativement être fermés pour une gestion durable de nos ressources. Le recyclage a été sans cesse optimisé au cours des dernières années et avec lui le bénéfice environnemental a augmenté. Le caractère unilatéral d'une consigne obligatoire entraverait en revanche le développement d'une économie circulaire efficace.

Sous le titre de « Trialogue des ressources », des organisations-clés de l'économie, des autorités, de la société et de la politique se sont mises d'accord sur l'orientation future et durable de l'économie suisse des déchets et des ressources. En tout, onze principes ont été élaborés pour contribuer à réduire l'utilisation de matériaux, optimiser la durée de vie des produits et éviter ou exploiter judicieusement les déchets.

Une économie circulaire globale

Les nouveaux principes sont déterminants pour les défis actuels et futurs de la gestion suisse des déchets et des ressources. L'accent principal est mis sur une utilisation matérielle et énergétique intelligente des déchets comme ressource précieuse. C'est ce que reflète le principe 4 qui cible explicitement le développement d'une économie circulaire efficace. Des plateformes telles que la « Plateforme économie

« L'introduction d'un système de consigne n'apportera probablement aucun avantage environnemental. Pourquoi alors bouleverser le système actuel? »

Felix Meier, directeur PUSCH

circulaire Suisse » ou l'« Allianz Design4Recycling Plastics » sont des conséquences directes de ce Trialogue des ressources. Elles permettent la mise en réseau des acteurs, la collaboration et une approche transversale des thèmes prioritaires tels que les indicateurs, la recyclabilité et la sensibilisation.

Dans le cadre de la « Plateforme économie circulaire Suisse », Swiss Recycling a développé un tableau de bord prospectif avec des experts. Comparé à de simples taux, ce système permet une optimisation à tous les niveaux : de la conception des produits à la valorisation judi-

cieuse et à la réutilisation utile du matériau recyclé.

Les principes – les axes du développement

L'introduction d'une consigne obligatoire va diamétralement à l'encontre des principes prospectifs du Trialogue des ressources et entraverait le développement de l'économie circulaire. Il ne serait par exemple plus possible de mettre en œuvre le principe 7 qui cherche à introduire des mesures présentant un bon rapport coût/efficacité en priorité là « où elles peuvent obtenir le meilleur impact écologique à moindre coût ». Le principe 10 qui stipule que « la conception et le dévelop-

Facteurs d'influence

Prospérité

Population résidente

Comportement des consommateurs

Production de déchets

Composition des déchets

Prix de l'énergie / des matières premières

Tendances sociétales

Indicateurs principaux

Bénéfice environnemental
thermique / matières,
absolu / %, UCE / CO₂

Coût valorisation
thermique / matières

Efficacité écologique

Satisfaction de la population

Acteurs

Confédération

Cantons

Communes

Société

Économie

Organisations de recyclage

Entreprises d'élimination / recycleurs

Indicateurs annexes

Volumes de collecte

Infrastructure de collecte

Et plus encore

Outils

Financement anticipé, taxe au sac, ...

Le système d'indicateurs avec tableau de bord prospectif du Trialogue des ressources poursuit une approche globale. En revanche, une consigne se concentre uniquement sur la collecte et entrave de ce fait le développement d'une économie circulaire efficace.

pement des systèmes de gestion des déchets visent à optimiser les coûts, les bénéfices pour l'environnement et la satisfaction du client » serait même impossible à réaliser. Avec une consigne, le confort diminuerait sensiblement en raison d'un recul drastique de l'infrastructure de collecte et des horaires d'ouverture limités du commerce. Les coûts, en revanche, augmenteraient massivement. Les consommateurs en seraient les victimes puisqu'ils auraient à assumer les surcoûts.

Optimiser l'efficacité écologique et non la dégrader

Bien que le bénéfice environnemental ait pu augmenter du facteur 3,3 depuis 1992, il est nécessaire de continuer à optimiser et ce, de manière globale. Une consigne obligatoire en-

trave ces optimisations car elle se concentre uniquement sur la collecte et investit beaucoup d'argent qui pourrait être utilisé de manière beaucoup plus utile ailleurs.

Des aspects importants tels que l'écoconception ou l'efficacité écologique ont été négligés. Une consigne obligatoire constituerait donc une mesure coûteuse au bénéfice environnemental minimal et entraverait l'économie circulaire.

Sources

www.ressourcentrialog.ch
www.circular-economy.swiss
www.sr-leitungsbericht.ch

Définition de l'efficacité écologique

L'efficacité écologique est la confrontation entre bénéfice environnemental obtenu et les coûts qu'il implique. Il est mesuré si les moyens financiers sont bien employés d'un point de vue écologique. Les principes du Trialogue des ressources ainsi que le tableau de bord prospectif confèrent un poids important à l'efficacité écologique. Une consigne obligatoire aggraverait massivement l'efficacité écologique de l'économie circulaire puisque des coûts élevés sont mis en relation avec un bénéfice environnemental faible ou inexistant.